



La Cour d'Appel du Centre à Yaoundé a rejeté ce jour le recours en Habeas Corpus pour la libération d'Olivier Bibou Nissack et 15 autres militants et sympathisants du MRC.

Olivier Bibou Nissack, porte-parole de Maurice Kamto et ses camarades devraient donc retourner à la prison de Kondengui, où ils sont détenus depuis 03 ans, dans le cadre des manifestations politiques contre le régime du président Paul Biya

Le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire exige la libération d'Olivier Bibou Nissack et tous les autres militants du MRC.